

Les cartes, réductions,...

Carte mobilité inclusion

a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet à son porteur de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

Délivrée par les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), cette nouvelle carte est amenée à remplacer progressivement les anciennes cartes papier. Néanmoins les trois types de cartes délivrées antérieurement demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration

Trois mentions possibles sur une même carte :

- **La mention « stationnement pour personnes handicapées »**
Permet à la personne en situation de handicap ou à celle qui l'accompagne de **stationner gratuitement** sur les places ouvertes au public (y compris sur les places non réservées au stationnement des personnes handicapées).

- **La mention « priorité pour personnes handicapées »**
Permet une priorité d'accès places assises dans les transports en communs, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et manifestations accueillants du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente. Elle est destinée à toute personne présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %.

- **La mention « invalidité »**
Elle est délivrée à toute personne présentant un taux d'incapacité permanent d'au moins 80%. Elle permet de bénéficier de priorité dans les transports et les files d'attentes pour la personne et celle qui l'accompagne.

- SNCF :

- « **Accès Plus** » est un service spécialisé gratuit pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, sous certaines conditions.
- « **Carte sénior +** » est accessible dès 60 ans. Son prix est de **60€/an**, elle garantit des réductions sur les voyages de 25% à 50% selon les périodes.

Les véhicules adaptés

Accompagnement transport adapté aux personnes à mobilité réduite :

– Au sablier services ☎ **02.41.50.53.64**
3, rue de l'écluse - 49400 St Hilaire St Florent

– ADMR Rives du Thouet ☎ **02.41..52.31.05**
139, rue d'Anjou - 49260 Montreuil Bellay

– Anjou Accompagnement ☎ **02.41.51.01.37**
111, rue du mouton - 49400 Saumur

Accompagnement transport / location de véhicules adaptés.

– TITI Floris ☎ **02 40 76 38 44**
355 avenue Général Patton - 49000 Angers

- VAD ☎ **02 51 71 62 52**
Rue de la belle étoile - 44620 La Montagne

– Association paralysé de France ☎ **02 41 34 81 34**
22 Boulevard Deux Crois - 49100 Angers

- Wheeliz www.wheeliz.com



Pour toute information nous contacter au

02.41.83.22.20

accueil@coordination-autonomie.fr

<https://coordination-autonomie.fr>

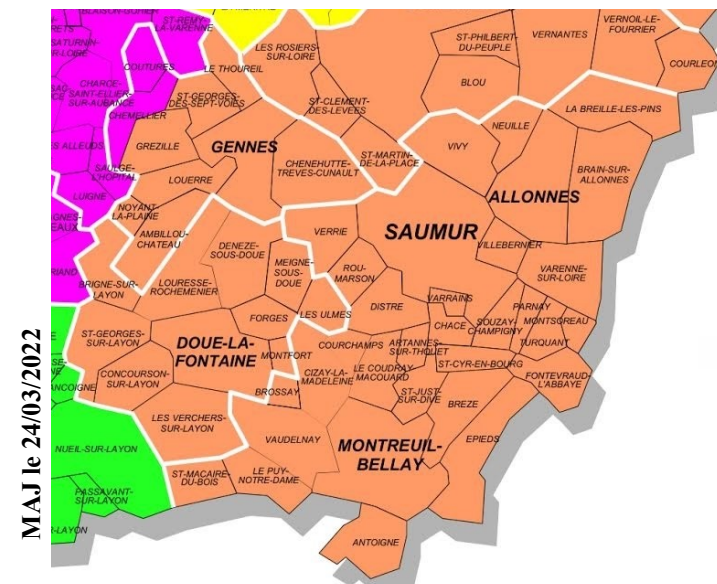
Du lundi au vendredi : 9h -12h30 13h30 -17h

Permanences sur Rendez-vous à nos antennes :

Saumur — Montreuil-Bellay — Doué la fontaine —
Allonnes — Longué



**Transport et
Accompagnement sur le
Saumurois**



Les Transports en commun

- **Saumur AggloBus** ☎ 02.41.51.11.87

28 place de la Gare de l'Etat - 49400 SAUMUR

Réservation par téléphone ou sur :

www.agglobus.fr > rubrique "Transport à la demande"

• **Le transport à la demande (TADAé)** est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus. Sur simple appel téléphonique, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt le plus proche de chez vous pour vous conduire à votre pôle de centralité.

⚠️ contacter le service TAD au plus tard 4 heures avant le trajet .

• **Le service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite* (TPMR)** s'adresse aux habitants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, affectés d'un handicap ne leur permettant pas d'utiliser dans de bonnes conditions les véhicules de transport public traditionnels.

Ce service est assuré au moyen d'un véhicule adapté au handicap du voyageur.

* réservé aux titulaires de la carte mobilité/inclusion ou personnes de plus de 80 ans habitant à plus de 500 m d'un arrêt de bus

Pour bénéficier de ce type de transport, un dossier de demande d'accès au service, disponible à l'Agence Saumur Agglobus, est à constituer. Une carte nominative vous sera ensuite délivrée, vous autorisant à utiliser le service.

- **ALEOP** ☎ 02.41.22.72.95

Lignes régulières TRAIN-TER ou CAR Saumur-Angers et Angers-Saumur. Horaires et tarifs disponibles sur :
<https://aleop.paysdelaloire.fr/maine-et-loire>

Les Transports Solidaires

Un réseau de bénévoles véhiculent les habitants qui ne disposent pas de moyen de transport.

Les déplacements sont occasionnels (RDV médicaux, administratifs, vie quotidienne).

Pour les modalités pratiques, contacter les associations.

- **LE PAYS ALLONNAIS**

Espace Vie Sociale ☎ 06.46.62.32.41

- **MONTREUIL BELLAY**

Centre Social et Culturel Rolland Charrier

139 rue d'Anjou ☎ 02.41.52.38.99

- **SAUMUR et ses 4 communes associées**

CCAS de la Ville de Saumur

7, rue Corneille - 49400 SAUMUR ☎ 02.41.83.31.62

- **DOUESSIN - GENNOIS**

Association Transport Solidaire - TACT

11 rue Foullon - 49700 DOUE LA FONTAINE

mail : transport.tact@orange.fr ☎ 06.37.04.00.68

- **LE SERVICE « ZOÉLECTRIQUE »**

La Coordination Autonomie vous propose un nouveau service d'aide à la mobilité avec la voiture électrique ZOE mise à disposition sur le parking de la Coordination Autonomie,

1 rue des Récollets 49700 Doué la Fontaine

<https://coordination-autonomie.fr> ☎ 02.41.83.22.20



Le chèque « Sortir Plus »

C'est une aide financière proposée par les caisses de retraite complémentaire, pour des sorties accompagnées, à pieds ou en voiture.

- **Qui peut y prétendre ?**

Dès 75 ans, si vous percevez une retraite complémentaire AGIRC - ARRCO.

- **Comment ça marche ?**

- Appeler un conseiller au **09 71 09 09 71**
- Le conseiller organise votre sortie : aller à la gare, chez le coiffeur, rdv médical, retrouver des amis, faire des courses, voir un spectacle,...
- Votre accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue pour vous conduire jusqu'à votre destination et vous raccompagner ensuite à votre domicile. Selon le cas, il peut rester à vos côtés ou bien revenir vous chercher.

- **Qui vous accompagne ?**

Un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné.

- **Comment régler chaque sortie ?**

Avant d'organiser votre sortie, vous devez commander un **chéquier SORTIR PLUS**.

- Limité à trois chèquiers par année civile d'une valeur de 150€ chacun, soit 450€/an. Une participation financière est demandée : 15€ pour le premier chéquier puis 20€ et 30€ pour les suivants.
- Le prestataire vous enverra une facture que vous réglerez à l'aide de vos titres CESU SORTIR PLUS (10 titres de 15€ par chéquier).